

ASSEMBLÉE NATIONALE9 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF5

présenté par

M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart, M. Ferrara, M. Masson, M. Abad, M. Bony, M. Leclerc,
M. Cattin, Mme Corneloup, M. Brun, Mme Beauvais, M. Lurton, M. Manuel et Mme Valentin

ARTICLE 79**Mission « Travail et emploi »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Après une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les retraites et une désindexation injuste des pensions de retraite par rapport à l'inflation, cet article vise à supprimer l'exonération des cotisations sociales dont bénéficient les personnes âgées de plus de 70 ans pour l'emploi d'une personne à domicile.

Cette mesure représenterait une nouvelle atteinte au revenu et au pouvoir d'achat des retraités et serait contre-productive pour le secteur de l'emploi à domicile qui est crucial pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées.

Le Premier ministre s'est engagé, le 24 septembre dernier, en réponse à notre collègue Gilles Lurton qui l'alertait sur ses conséquences, à retirer la mesure du projet de loi. Le présent amendement a pour objectif d'assurer bel et bien sa suppression.